



DÉLIBÉRATION N° 95/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

OBJET :
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Création, composition et
désignation des membres du
Comité consultatif Devoir de
mémoire, Commémorations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2026.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN,
Mme Aurélie FERNANDES, M. Nicolas BONJEAN, Mme Céline MADEUF, M. Franck
MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVEIRA, Mme Anne MAZAUDIER, M.
Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine
KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme
Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Aurélie LITKA, M. Bruno DARCILLON, Mme
Myriam CITERNE, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

Etaient représentés :

Mme Julie FAITOUT par Mme Aurélie FERNANDES.
M. Jean-Baptiste BLÉHAUT par M. Laurent THEVENOT.

Était absent : M. Emmanuel DENIS.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

M. Laurent THEVENOT, Maire, expose à l'assemblée,

Pour faire suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de créer des
Comités Consultatifs, d'en fixer leur composition, de désigner les membres et d'en
définir les modalités de fonctionnement pour ce prochain mandat.

Vu l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le Conseil
Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt
communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités
comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment
des représentants des associations locales.*

*Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal en fixe la composition pour une
durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.*

*Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le
Maire.*

*Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet
intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le
domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent, par ailleurs,
transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt
communal pour lequel ils ont été institués. »*

Considérant l'installation du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026,

Le Conseil Municipal, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du **Comité Consultatif Devoir de mémoire, Commémorations**,
- **DÉCIDE DE NE PAS PROCÉDER** au scrutin secret et après consultation de l'assemblée, opérer un vote à main levée,
- **PREND ACTE** de la désignation par Monsieur le Maire, d'un élu municipal en tant que président du Comité ainsi créé,
- **FIXE** la composition du comité et **DÉSIGNE** les membres comme suit :
M. Halim YALCIN (président) ;

M. Laurent THEVENOT (maire), Mme Aurélie LITKA, Mme Florence PLUCHART, M. Emmanuel DENIS, M. Eric DERSIGNY (élus) ;
Mme Anne GONTHIER (agent municipal Conseil Municipal des Jeunes),
Service Communication, Direction du Cabinet, Direction Générale des Services, ainsi que tout technicien dont la compétence est utile à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour (membres qualifiés) ;
Représentants des associations d'anciens combattants ou mémorielles et les représentants des unités militaires filleules ;
Tout organisme privé ou public, ainsi que tout habitant de la Commune, invités.
- **PREND ACTE** que le Comité Consultatif Devoir de mémoire, Commémorations se réunira au moins trois fois par an.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 10.06.2026
Publié ou notifié
le : 11.06.2026
Le Maire,
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT

